

**Décision n° 2013/ 03-07
relative à l'habilitation de
l'Institut polytechnique des sciences avancées
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : Renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Institut Polytechnique des Sciences Avancées

- Vu la demande présentée par l'Institut polytechnique des sciences avancées (IPSA) dans le cadre d'une demande de renouvellement d'habilitation
- Vu le rapport établi par Agnès Smith (rapporteuse principale), Yves Bréval, Anne-Marie Jolly (membres de la CTI), Jean-Marie Pinon (expert), Maëlla Naël (expert élève-ingénieur) et présenté lors de la séance plénière du 9 avril 2013
- Entendu Hervé Renaudeau, directeur, Marc SELLAM, président-directeur général du groupe IONIS et Fabrice BARDECHE, vice-président,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation

Statut, historique, direction

L'Institut polytechnique des sciences avancées (IPSA) est un établissement privé sous statut associatif loi 1901. Créé en 1961, il fait partie du groupe IONIS depuis 1999.

Il bénéficie d'une habilitation à délivrer un titre d'ingénieur diplômé depuis 2011 : la première promotion sortira en 2014. Auparavant, l'institut délivrait (et délivrera pour la dernière fois en 2013) un diplôme d'expert.

Il est implanté sur deux sites, l'un à Ivry-sur-Seine (site principal), l'autre à Toulouse (depuis 2007) proposant seulement les trois premières années du cursus. Il n'est pas contractualisé avec l'Etat.

Membre de la CDEFI, l'institut a demandé son adhésion à l'UGEI.

L'école en quelques chiffres

- ◆ Effectifs : 719 élèves ingénieurs en 2011-2012 (274 en cycle préparatoire et 445 en cycle ingénieur), Cf. enquête SISE, MESR – Selon le rapport de mission CTI : 868 élèves à la rentrée 2012 (691 à Ivry et 177 à Toulouse) - 78,8% des élèves recrutés niveau baccalauréat (rentrée 2011), cf. données certifiées transmise à la CTI.
- ◆ Flux de diplômés : premiers diplômés en juin 2014 / 134 diplômés techniciens en 2011 selon la fiche de données certifiées transmise à la CTI.
- ◆ Parité filles/garçons : 13% de filles dans le cycle ingénieur (enquête SISE, MESR) – 15,8% de filles sur l'ensemble l'effectif, selon le rapport de mission CTI.
- ◆ Ouverture internationale : 6% d'étudiants étrangers dans le cycle ingénieur ; stage à l'étranger obligatoire au 2^{ème} semestre de la troisième année.
- ◆ Ouverture sociale : 14,6% de boursiers parmi les élèves recrutés en 2011 (53 élèves sur 363) selon la fiche de données certifiées transmise à la CTI.
- ◆ Equipe pédagogique : 8 Equivalent Temps Plein (ETP) d'enseignants chercheurs, 67 ETP d'enseignants sans mission de recherche et 47 ETP d'intervenants extérieurs.
- ◆ Taux d'encadrement évalué par la mission CTI à 1 enseignant pour 21 élèves.
- ◆ Equipe administrative : 32 collaborateurs (ETP)
- ◆ Insertion professionnelle : 67,9 % des 134 diplômés experts ont un emploi (hors thèse) six mois après l'obtention du diplôme d'expert
- ◆ Budget de fonctionnement : 5,7 M€

- ◆ Frais de scolarité : 7 740 € par élève et par an (soit 97,6% des recettes)
- ◆ Superficie des locaux : 5 000m² à Ivry et 800m² à Toulouse

1/ Formation

Elle forme des ingénieurs en cinq ans dans le domaine aéronautique et spatial (avec une formation « système aéronef »). Elle recrute principalement au niveau baccalauréat, via le concours « Advance », commun aux écoles du groupe IONIS, géré sur Admission-Post-Bac, et via le concours commun avec l'EPITA, selon la procédure SCEI, pour le recrutement au niveau Bac+2. Son cursus est organisé en deux étapes après un recrutement au niveau du baccalauréat : la première étape, d'une durée de trois ans, est appelée « cycle bachelor » ; la seconde, d'une durée de deux ans, est intitulée « cycle master ». L'école délivre un unique titre d'ingénieur, sans spécialité, en formation initiale sous statut d'étudiant.

2/ Évolution

Précédente évaluation de la CTI

Lors de sa séance plénière du 13 septembre 2011, la CTI avait émis une décision favorable à la première habilitation de l'IPSA, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2011 (pour calage avec le calendrier périodique). Les recommandations qui accompagnaient cette proposition étaient les suivantes : amender immédiatement la procédure de recrutement pour préserver la liberté de choix des candidats, renforcer le corps d'enseignants permanents, et notamment le corps d'enseignants-chercheurs, développer une activité de recherche significative (en interne et en partenariat) en se dotant d'indicateurs de progrès lisibles, mettre en place un dispositif d'évaluation des enseignements systématique et unique, être très vigilant sur le niveau d'anglais, veiller à couvrir les champs nécessaires en SHES, développer l'accès des élèves à l'apprentissage d'une seconde langue, rédiger le supplément au diplôme (obligatoire selon la loi), surveiller le niveau de recrutement et prendre les mesures pour combler les lacunes scolaires et culturelles des candidats, mettre en place une stratégie internationale active et améliorer l'observatoire des métiers (suivi des diplômés, statistiques exploitables, ...).

3/ Synthèse de l'évaluation

La commission a noté des points qui nécessitent une surveillance rapprochée. La croissance doit être maîtrisée et des champs stratégiques essentiels pour une école d'ingénieur comme la recherche, qui faisait d'ailleurs partie d'une des préconisations à l'issue de l'audit précédent, ou l'intégration dans des réseaux, doivent faire l'objet de descriptions claires et d'objectifs raisonnables partagés par tous. Par ailleurs, des recommandations ont été partiellement satisfaites depuis le dernier audit.

La CTI a noté **les points forts** de la formation :

- Proximité des professeurs et des élèves
- Investissement des personnels
- Communication externe efficace, notamment en termes de métier
- Formation adaptée à sa cible
- Vie associative en lien avec les futures activités professionnelles des étudiants
- Valorisation de l'engagement étudiant
- Esprit d'école
- Semestre à l'international
- Dynamique de progrès
- Pédagogie par projets

et ses **points faibles** :

- Absence de stratégie de recherche
- Non correspondance entre les activités dites de recherche et les attentes vis-à-vis d'un établissement d'enseignement supérieur
- Enseignement des SHES manquant d'une vision globale
- Niveau anglais exigé non conforme au B2 européen
- Taux d'échec trop élevé
- Plan qualité insuffisamment développé
- Supplément au diplôme non rédigé

En conséquence, la commission des titres d'ingénieur émet une décision de renouvellement, pour une **durée restreinte à 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2013**, de l'habilitation de l'IPSA à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées en formation initiale sous statut d'étudiant.

La demande de renouvellement de l'habilitation devra être transmise en juillet 2015 à la mission des écoles d'ingénieurs et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Cette proposition d'habilitation s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Avoir une vision claire de la stratégie d'alliance
- Définir une stratégie de recherche et la faire partager
- Clarifier les engagements des personnels enseignants et enseignants-chercheurs dans la formation et la recherche
- Veiller à la qualité des enseignants-chercheurs et chercheurs recrutés
- Maîtriser la qualité et le nombre d'étudiants recrutés
- Veiller à une bonne adéquation entre les moyens humains et matériels et les effectifs étudiants
- Définir une approche globale de l'enseignement des SHES
- Contrôler impérativement le niveau d'anglais B2 européen
- Poursuivre les efforts en matière de mobilité internationale entrante
- Poursuivre l'observation des métiers
- Mettre en œuvre la démarche qualité
- Régler les divergences de communications constatées entre la direction, les élèves et le personnel enseignant

Le label EUR-ACE n'est **pas accordé**.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 9 avril 2013
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 mai 2013



Le président

Philippe MASSÉ